

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

À LA

Population Nantaise AUX TRAVAILLEURS

L'Union des Syndicats Confédérés de Nantes a pensé qu'il était de son devoir de faire connaître au public nantais les différentes démarches qu'elle a faites près des pouvoirs publics pour atténuer le chômage et, partant de là, remédier aux nombreuses misères qui sévissaient dans les foyers ouvriers.

Dès Janvier 1932, une délégation des Syndicats Confédérés se rendait dans plusieurs ministères où elle exposait aux **Ministres des Travaux Publics**, de la **Marine Marchande**, au **Sous-Secrétaire d'Etat** à l'Economie Nationale, ainsi qu'à **M. Dautry, Directeur** des Chemins de Fer de l'Etat, la situation du travail à Nantes et la misère qui frappait les familles ouvrières.

Des promesses furent faites qui permettaient d'espérer que des commandes allaient être passées à des industriels de la ville.

Le temps s'écoula sans que ces promesses soient tenues.

En Juillet 1932, la délégation se rendait à nouveau auprès des ministres précités auxquels elle renouvela sa demande de travail, le **Maire de Nantes** lui-même, appuya les demandes formulées par la délégation ouvrière, **sans plus de succès**, seule l'Administration des Chemins de Fer de l'Etat passa une commande de locomotives à l'Usine des Batignolles.

Cependant, la délégation ouvrière conservait un espoir, elle escomptait que sur les fonds qui devaient être affectés à l'outillage national, du travail serait confié aux chantiers nantais.

Hélas, cet espoir vient de disparaître. Le **Sénat a refusé de ratifier le vote de la Chambre des Députés**, qui prévoyait **trois milliards** ; et ce vote entraîne la **continuation du chômage, voire même son aggravation et, conséquemment, la misère des travailleurs.**

Une fois de plus, l'Union des Syndicats Confédérés **déclare que les travailleurs ne demandent pas l'aumône du secours du Fonds de Chômage, MAIS DU TRAVAIL qui leur permette de vivre et faire vivre les leurs.**

L'Union des Syndicats Confédérés en appelle à l'opinion publique, aux **travailleurs**, et les fait juges de l'attitude des gouvernants, **qui ne veulent ou ne savent rien faire** pour remédier à la triste situation de l'heure présente.

Elle **dégage toutes responsabilités des événements qui pourraient suivre** si, une fois pour toutes, Gouvernement et Parlement ne prennent pas, de toute urgence, les mesures que commande la situation critique du mo-

RIPOSTES

Une triste histoire

Le parti communiste et sa filiale la C. G. T. U. jouent décidément de malheur dans le département de la Loire-Inférieure. Non seulement leur propagande démagogique laisse froids les ouvriers nantais et nazairiens, mais certains « auxiliaires » leur jouent des tours pendables...

Jugez plutôt !

A Nantes, comme un peu partout, les bolcheviks, faute de pouvoir grouper les salariés occupés dans les usines et les chantiers, ont formé un soi-disant comité central de chômeurs entièrement à leur dévotion. Les créatures placées par les orthodoxes à la tête de cet organisme et leur animateur, l'ex-secrétaire de la Fédération unitaire Sémat, devenu secrétaire régional de la C. G. T. U., ne manquaient pas une occasion, hier encore, d'injurier crapuleusement les militants et les adhérents des organisations confédérées.

Demain, il leur faudra être plus circonspects. C'est qu'une sale affaire leur est arrivée. Le tribunal correctionnel de Nantes vient de condamner à deux mois de prison chacun trois « purs » convaincus d'avoir pratiqué le trafic des cartes de solidarité sur une grande échelle.

A l'audience, les témoins ont révélé qu'il n'existait dans le comité central de chômeurs chargé de faire le travail politique du P. C. et de son annexe de la rue de la Grange-aux-Belles aucune sorte de contrôle.

Les secrétaires et les trésoriers se sont toujours succédés avec une rapidité curieuse. Les uns faisaient imprimer des cartes de solidarité « officielles » pour les vendre... à leur profit ; les autres s'étaient abouchés avec un imprimeur pour se procurer des cartes « officieuses » ! C'était la foire d'empoigne !...

— En somme, a conclu le président, il aurait fallu amener ici tous les membres du comité central des chômeurs...

Constatation qui donne à entendre que les trois amis de Sémat qui vont manger les haricots de la République ont eu simplement moins de chance que d'autres exploités de victimes de la crise économique encore plus cyniques qu'eux.

Quoi qu'il en soit, les travailleurs du département de la Loire-Inférieure sont à même, maintenant, de se faire une opinion.

Du côté communiste et unitaire, un comité composé d'aigrefins, de faussaires pris la main dans le sac.

Du côté confédéré, une commission qui, ayant reçu à ce jour une somme de 98.153 fr. 30 provenant de souscription

ment en donnant du travail à ceux qui ne demandent qu'à vivre en travaillant.

Les Secrétaires de l'Union Locale
et de l'Union Départementale :
A. PÉNEAU - R. ROCHET.

et de vente de timbres de solidarité, a distribué 92.005 fr. 35 aux chômeurs et à leurs enfants et vient de mettre en circulation 6.000 francs de bons de vêtements pour enfants, dont la répartition sera faite par les instituteurs.

Les ouvriers nantais et nazairiens auront apprécié !

Eugène MOREL.

Syndicalisme

Un nouveau groupement vient de voir le jour à Nantes, c'est le Syndicat professionnel Municipal des travailleurs chrétiens ou quelque chose dans ce genre. L'urgence de cette création commençait à se faire sentir, le Syndicat Confédéré n'étant-il pas sur le point de réaliser l'unité des travailleurs municipaux. Cette tentative de division ne nous étonne pas, mais elle sera impuissante à enrayer le développement de notre mouvement. Chaque année nous enregistrons la formation de nouvelles sections ; depuis deux ans nous avons vu venir à nous : l'Octroi, les Services Centraux, les Restaurants Municipaux, les Droits de Place, alors que l'Amicale de l'Octroi vient de disparaître et qu'il ne reste plus que le cadavre momifié de l'Amicale des Ouvriers dont les réunions générales doivent ressembler étrangement aux réunions de bureau. Au fait, le bureau ne se compose-t-il pas que du Président ? Mais revenons à notre sujet.

J'ai eu le plaisir il y a quelque temps de rencontrer et de m'entretenir avec le Président du nouveau Syndicat, un de nos anciens adhérents qui, après m'avoir avoué n'avoir jamais rencontré dans notre action syndicale des actes ou des paroles susceptibles de froisser ses conceptions, déclara néanmoins qu'il n'était pas partisan de la lutte de classes, mais au contraire de la collaboration des classes et que les fonctionnaires municipaux et autres avaient actuellement un maximum de bien-être et qu'ils ne pouvaient prétendre à autre chose. C'est tout un programme, mais il est au moins inattendu et la Municipalité va être contenue. Mais alors, quels sont les buts que se proposent d'atteindre les Syndicats Chrétiens ? Il aurait été heureux qu'en réunion publique on convoque les ouvriers et employés municipaux et qu'on leur explique cette énigme.

Pour notre part, nous ne pouvons concevoir le syndicalisme sans lutte de classes, je dirai même que c'est sa seule raison d'existence, n'a-t-il pas pour but de dresser contre les prétentions exagérées des exploités, les droits des travailleurs : droits à la vie, au bien-être, et aussi aux plaisirs, et ne vous en déplaît, Monsieur Glottin, ce but est encore loin d'être atteint, même pour les fonctionnaires.

Tant que la fortune côtoiera la misère, tant que la classe possédante essaiera de conserver à son seul profit les bienfaits de la science et du progrès, tant qu'un régime plus égalitaire n'apportera pas

aux travailleurs les mêmes satisfactions qu'aux exploités, tant que la classe ouvrière sera considérée comme une source de revenus par les parasites qui la pressurent et l'exploitent jusque dans la mort, la lutte de classes subsistera. Le syndicalisme sans lutte de classes est inexistant.

Le syndicalisme tel que nous le comprenons, ne peut être non plus à la remorque d'un parti politique ou d'un groupement confessionnel ; c'est un organisme complet qui se suffit à lui-même et qui a besoin d'une indépendance absolue pour grouper l'ensemble des travailleurs. Il ne pourrait évoluer et serait inefficace sous une tutelle quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi à l'offre de collaboration du président du Syndicat chrétien, j'ai répondu non. Ce serait d'abord donner à cet embryon de groupement une importance qu'il n'a pas et n'aura jamais, ce serait aussi encourager les tentatives de division de la classe ouvrière. En créant le nouveau Syndicat, c'était faire plus que de la collaboration de classes, c'était aussi trahir sa propre classe et nous ne l'oublions pas. Non seulement aucune entente n'est possible avec ces diviseurs, mais nous combattons de toutes nos forces ceux qui, pour des satisfactions personnelles ou par une naïveté décevante, se font les complices de nos adversaires.

Le Secrétaire du Syndicat Confédéré
du Personnel Municipal de Nantes,
THOMARÉ.

Contre les heures supplémentaires

Malgré le chômage intense qui sévit dans la généralité des professions, il se trouve encore des ateliers et chantiers où il est effectué des heures supplémentaires.

Cette pratique a trop duré ; il faut qu'elle cesse sans tarder.

A cet effet, nous prions instamment les camarades de toutes corporations de vouloir bien nous signaler les ateliers et chantiers où ils connaîtraient qu'il est fait des heures supplémentaires.

Pour nous permettre de porter ces faits à la connaissance de l'Inspection du Travail, nous insistons pour qu'ils nous donnent les renseignements suivants en répondant au questionnaire ci-dessous : Nom de la maison et adresse :

Lieu du chantier : rue
Le travail commence le matin à heures
Débauche pour le repas du midi à h.
Reprise du travail à heures
Débauche en fin de journée à heures.

Signature et adresse du camarade

En ayant toutes ces précisions, nous les transmettrons à MM. les Inspecteurs du Travail qui pourront alors intervenir en toute connaissance de cause.

Adresser la note au Secrétariat de l'U. L.
R. ROCHET.

NOTA. — Des fiches de renseignements sont à la disposition des camarades à l'U. L.

Dans la Métallurgie**Les Communistes pris au piège
une fois de plus**

Conformément aux habitudes prises et obéissant aux ordres de Moscou et du Parti Communiste, le sieur Sémat, grand manitou de la 15^e Union Régionale Unitaire et chef des resquilleurs des cartes de chômage, poursuivant son action néfaste de désagrégation des ouvriers métallurgistes en déclarant verbalement et par écrit, que les sales réformistes du Syndicat Confédéré des Métaux trahissaient la classe ouvrière une fois de plus en signant un Bordereau des salaires, c'est ainsi qu'il indiquait dans un tract convoquant les ouvriers à une réunion tenue le 28 mars, au Café des Voyageurs, le passage ci-dessous :

« Le Bordereau vient à expiration, le patronat prépare avec le concours des chefs réformistes, une nouvelle réduction des salaires. »

De plus, étendant leurs mensonges, Sémat et consorts commentaient notre action dans l'Ouest-Ouvrier d'avril, organe du Parti Communiste en disant :

« La discussion sur le Bordereau et les futures diminutions de 15 %, prétentions patronales que les chefs confédérés ne dénonceraient pas, étant complices. »

Pour notre part, nous ne commentons pas de tels mensonges, préférant laisser les faits parler, mais nous soulignerons tout de même qu'aux époques où Sémat menait sa campagne, il était beaucoup plus avancé que nous sur les intentions patronales, en raison que jusqu'au 12 mai 1933 au matin, nous ignorions la position que prendrait les industriels à l'égard du renouvellement du Bordereau des salaires, la lettre ci-dessous émanant du Syndicat Patronal se suffit à elle-même pour prouver la vérocité de ce que nous avançons et prouver également les mensonges de Sémat.

SYNDICAT PATRONAL
des
Constructions Mécaniques
et Navales
de Nantes et de la Loire-Inférieure
1, RUE ARSÈNE-LELOUP
Téléphone : 113-57

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Bordereau qui régit les salaires des ouvriers de nos industries, arrive à expiration ce jour, mais, n'ayant pas été dénoncé, se renouvelle, de mois en mois, par tacite reconduction.

Les accords du 11 Mai 1932 restent donc valables, et continueront à être appliqués comme par le passé, sans modification.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire : P. PUIBARAUD.

Par la teneur de cette lettre, les ouvriers pourront constater que le Bordereau est renouvelé de mois en mois, sans aucune modification, conformément au mandat reçu par notre Assemblée Générale ; nous avons demandé aux Industriels l'attitude qu'ils prendraient dans l'avenir à l'égard des salaires puisque ceux-ci sont maintenant garantis de mois en mois à la volonté des deux parties contractantes (syndicat patronal et syndicat ouvrier), les Industriels à notre demande ont répondu qu'ils n'avaient pas l'intention de diminuer les salaires à moins d'événements très graves et qu'au mois de mai 1934, l'on examinerait à nouveau la situation ; la délégation ouvrière a donc enregistré la réponse des Industriels, mais d'ores et déjà, nous insistons à nouveau près de

tous les travailleurs de la métallurgie pour qu'ils comprennent que leur sort dépend d'eux-mêmes, que ce n'est que par la force syndicale qu'ils pourront obtenir des améliorations et conserver les avantages acquis.

Dans un prochain article nous indiquerons à nos camarades ouvriers, les moyens de défendre les marchandages, car, si à la faveur du chômage et disons-le à la veulerie des ouvriers, les Industriels diminuent ou ont diminué les marchandages, cela ne dépend pas du Bordereau, c'est ce que nous prouverons d'ailleurs dans l'article prochain ; ce que nous avons voulu faire dans cet article, c'est dénoncer une fois de plus la mauvaise foi de ceux qui se prétendent les seuls défenseurs de la classe ouvrière et qui ne sont simplement que les valets du capitaliste ; aux ouvriers d'ailleurs de juger !

Le Secrétaire du Syndicat Confédéré
des Métaux :
G. ROUAUD.

**Des régies Municipales
et de la participation du Personnel
dans la Gestion**

Les délégués du personnel seront-ils admis un jour dans la gestion des régies municipales.

L'organisation des régies existantes a démontré que la participation du personnel à la gestion est une des conditions de la réussite.

Dans un rapport présenté à la Ville de Boulogne-Billancourt par l'agent-voyer communal, nous lisons ceci :

« Vous êtes à même de vous rendre compte des grandes améliorations obtenues, grâce surtout à la collaboration et au zèle apporté par le personnel ouvrier. Nous croyons, en effet, devoir insister sur le bon état d'esprit de la plupart de nos collaborateurs, et particulièrement de leurs délégués, car il eut été impossible, sans leur collaboration absolue, de mener à bien une pareille entreprise. Le personnel venant travailler dans une régie municipale, alimentée par le budget communal, c'est-à-dire par les contribuables dont il fait lui-même partie, a à cœur de démontrer qu'il ne vaudra jamais être accusé de vivre sur le compte de la collectivité. Il sait très bien que les économies réalisées n'iront pas dans les poches d'un capitaliste qui les dispenserait dans le jeu ou en faisant la noce. Il sait très bien que ces économies permettront à la municipalité de créer des œuvres sociales ou de réduire les charges des contribuables. Dans ces conditions, pourquoi ne pas utiliser sa compétence, ses connaissances et sa bonne volonté ?

« Dans une Ville comme Nantes où les services à l'usage public sont peu ou mal exploités, nous pensons que les administrateurs communaux seraient bien inspirés en acceptant la collaboration du personnel. Cela leur permettra, sans imiter les méthodes capitalistes, d'organiser industriellement leurs régies, en déterminant avec les délégués du personnel les tâches normales quotidiennes que chaque ouvrier aura à accomplir. »

Déjà, à l'heure actuelle, dans certaines régies, on arrive à une économie sur l'entreprise privée allant de 25 à 50 %.

Quelle sera cette économie le jour où la collaboration du personnel, animé d'un esprit collectiviste et travaillant pour l'intérêt général, sera complètement acquise.

Les régies municipales ne sont-elles pas le proto-type de la société future où

chaque travailleur œuvrera dans les meilleures conditions pour l'intérêt de tout le monde.

Depuis de nombreuses années, le syndicat du personnel municipal de la Ville de Nantes réclame une commission paritaire, jusqu'à présent la municipalité nous l'a toujours refusée. Peut-être lors de la prochaine réunion de la commission du personnel, aurons-nous cette fois satisfaction. Ce serait certainement le bien de tout le monde.

Ch. BOSSIS,

Secrétaire départemental de la
Fédération des Services Publics.

**Une importante réunion
des organisations Maritimes**

Les Syndicats des Officiers-Mécaniciens, des Inscrits Maritimes et l'Association " OUEST BRETAGNE " des pensionnés de la Marine Marchande, avaient convié dimanche les marins de tous les grades et spécialités ainsi que les pensionnés et veuves à une Réunion à la Bourse du Travail, qui réunit 900 auditeurs.

Dans la salle MM. Delahaye, Martin, Kerdoncuff, Boceno, Vince, Le Séven, Bastian, Heitz, de Saint-Nazaire ; Bonafou-Murat, de Bordeaux ; Brégent, de la Rochelle ; Guénéchal, de Lorient ; Lesage, des Pensionnés ; M. Rochet, secrétaire des Inscrits, présidait, ayant à ses côtés MM. David, Guichard, Crémet, Brégent.

Les discours

M. Donnio, président des Officiers-Mécaniciens et des Pensionnés Ouest-Bretagne de la Marine Marchande, prend la parole et indique dans une allocution le but de la réunion, invitant tous les Inscrits Maritimes à se serrer les coudes et se grouper autour des Associations pour la défense de leurs intérêts toujours méconnus.

M. Vasset, président de la Fédération des Officiers-Mécaniciens, prend ensuite la parole et expose la grande détresse des pensionnés et de la Marine Marchande, ses causes et les moyens de les combattre. Les points suivants sont traités : Vote des Marins, Carte du Combattant aux Marins du Commerce, aide à la Marine Marchande, à la Flotte Charbonnière, abrogation des décrets Tardieu de 1926, droits des pensions.

M. Durand, secrétaire général de la Fédération des Inscrits, expose avec son talent coutumier, les difficultés du moment, les quelques résultats obtenus, la nécessité de la cohésion.

Les secours de chômage, l'indemnité de perte de sac, l'application des Assurances Sociales aux Inscrits Maritimes, la gestion des grandes compagnies de navigation, avec des détails inédits, sont traités de main de maître.

Le Commandant Lancelot, venu tout spécialement et au titre de capitaine au long cours, s'attache particulièrement à traiter la question de la réorganisation de la Compagnie Générale Transatlantique, s'appuyant sur les résolutions déjà votées le 23 Avril, au Havre.

Résolution

Les Marins de tous grades et spécialités en activité et Pensionnés du port de Nantes, appartenant aux Groupements suivants :

Capitaines au Long Cours.
Officiers-Mécaniciens.
Capitaines de la Marine Marchande.
Capitaines au Cabotage.
Patrons Borneurs.
Inscrits Maritimes.
Petits Pêcheurs.

Pensionnés de la Marine Marchande.
Marins Anciens Combattants.

de Nantes, Bordeaux, Le Havre, Saint-Nazaire, La Rochelle, Lorient, réunis en Assemblée Générale Intersyndicale le 21 Mai 1933, à 9 heures du matin, à la Bourse du Travail, renouvelant les revendications émises dans leurs Congrès respectifs, reprises par les Assemblées Intersyndicales de Paris, Bordeaux, Le Havre, Dunkerque.

« Constatant une fois de plus la situation aussi lamentable que douloureuse dans laquelle se trouvent la Marine Marchande Française et les navigateurs de tous grades et spécialités ;

« Considérant que, malgré les cris de détresse jetés depuis déjà trop longtemps par les marins, les Pouvoirs Publics, contrairement à ce qui est fait dans toutes les nations maritimes, n'ont pris aucune mesure propre à remédier au mal ;

« Considérant que toutes les branches de l'activité Industrielle et Commerciale Française sont aidées et protégées par des mesures douanières et des Contingents ;

« Considérant que ces protections sont directement opposées aux échanges internationaux, et, de ce fait, préjudiciables à la Marine Marchande ;

« Considérant que la Flotte Charbonnière Française va se trouver dans l'obligation de désarmer tous les navires, si certains assujettis et particuliers continuent à importer les charbons étrangers utiles à la consommation du pays dans des conditions d'affrètement et de transport contraires aux intérêts de l'armement Français, sans que les consommateurs en retirent aucun avantage ;

« Considérant que l'application de la loi sur les Assurances Sociales n'est pas encore étendue aux Inscrits Maritimes ;

« Considérant que les décrets Tardieu des 8 Novembre et 26 Décembre 1926, concernant la délimitation des eaux Maritimes, portent une atteinte considérable aux droits naturels des Inscrits Maritimes, dans une période où les désarmements intensifs créateurs de chômage, ne leur permettent plus de vivre de leur profession ;

« Considérant qu'il est scandaleux de voir les emplois des Industries Maritimes tenus par des retraités militaires contraignant ainsi les Inscrits Maritimes au chômage ;

« Considérant que, contrairement au statut qui régit les fonds de chômage de tous les travailleurs, les Marins sont obligés d'attendre un mois de séjour à terre pour toucher un secours ;

« Considérant que les Pensionnés de la Marine Marchande, sont exclus des secours de chômage, bien que leur faible pension soit insuffisante pour vivre et ne peuvent trouver aucun emploi du fait de la crise ;

« Considérant que la question du vote des Marins en voyage n'est pas encore résolue malgré les promesses continues ;

« Considérant que l'importante question du Statut de la Transat engage l'avenir des Etats-Majors et du Personnel, que les subventions mensuelles sous forme de millions ne peuvent éternellement durer, qu'il faut à la Transat un règlement et au personnel navigant des garanties de travail et une stabilité dans l'emploi ;

« Considérant que les Armateurs de métier ont pour ainsi dire complètement disparu, que ceux qui remplissent ces fonctions sont, ou des employés de bureau, ou surtout des financiers et que ceux qui seraient appelés à siéger dans le nouveau Conseil d'Administration n'auraient vraisemblablement qu'un

but : travailler à enrichir leur propre entreprise des dépouilles de la C^{ie} Générale Transatlantique, œuvre néfaste déjà commencée. Et, vouloir substituer aux dits Armateurs des personnalités qui ignorent toutes choses de la mer, serait tout aussi néfaste ;

« Considérant enfin que dans cette grande crise de navigation que traverse la Transat, l'Etat toujours appelé à apporter son concours financier et les petits actionnaires qui, toujours en minorité dans les Assemblées, ne peuvent exercer un contrôle salubre, ni coopérer à la Direction ;

« Que le seul vraiment intéressé au bon fonctionnement et à la prospérité de l'entreprise, est le personnel navigant, puisque lorsqu'arriva la déconfiture, il fut immédiatement victime des licenciements, chômage, compressions de soldes et brimades de toute nature ;

« Estimant que la patience dont les Marins ont fait preuve jusqu'à ce jour doit avoir une limite ;

« Font auprès des Pouvoirs Publics, un appel très ferme et formel pour que :

1° Le projet de loi TASSO, comportant aide et compensation à la Marine Marchande, soit voté et appliqué dans le plus bref délai, ainsi que les 11 millions nécessaires à l'encouragement à la Grande Pêche.

2° Que les assujettis et importateurs de charbon, ou autres produits pondéreux soient mis dans l'obligation par tel moyen que choisira le Gouvernement, de faire transporter au moins 50 % de ces charbons ou produits par des navires français.

3° Que la loi sur les Assurances Sociales soit appliquée sans autre délai aux Inscrits Maritimes.

4° Que soient abrogés les décrets TARDIEU précités, sous condition que les versements effectués par les intéressés soient égaux à ceux des autres marins.

5° Que les secours de chômage soient payés aux marins dans les mêmes conditions qu'à tous les travailleurs.

Que les emplois de la Marine Marchande soient réservés aux Inscrits Maritimes, et que tous les retraités militaires occupant un emploi dans la Marine Marchande, soit mis en demeure d'opter entre leur pension et l'emploi occupé.

6° Que le projet de loi TASSO modifiant la loi du 1^{er} janvier sur les pensions Invalides et Prévoyance soit mis à l'étude au plus tôt.

7° Qu'une loi permettant le vote des marins en voyage soit votée d'urgence par le Parlement.

8° Que les promesses tant de fois faites concernant le nouveau Statut de la C^{ie} Générale Transatlantique, soient enfin tenues.

« Que soient maintenues intégralement les dispositions du projet MEYER qui prévoit qu'aucun membre du Conseil d'Administration de la Transat ne pourra être membre du Conseil ou faire partie de la Direction dans une autre entreprise de navigation et, à plus forte raison, dans les Sociétés appelées à fournir la C^{ie} Transatlantique, en formulant le désir de voir cette interdiction étendue à tous les membres du Conseil de Direction, aux chefs de service et aux agents.

« Demande à M. le Ministre de la Marine Marchande, ainsi qu'au Parlement, d'envisager, dans l'intérêt propre de l'entreprise, la désignation, tant dans le Conseil d'Administration que dans celui de Direction de la Compagnie réorganisée, de représentants qualifiés du personnel navigant choisis dans toutes les spécialités.

« L'Assemblée reconnaissant que les tribunaux actuels ne donnent pas satisfaction, émet en outre le vœu que soit révisé le code disciplinaire et pénal de

la Marine Marchande du 17 décembre 1926 et demande l'institution d'une juridiction spéciale au personnel maritime.

« Elle émet aussi le vœu que les marins de la Marine Marchande aient le droit à l'obtention de la carte du combattant dans le cadre du projet de résolution TASSO voté en 1930 par la Chambre des Députés.

« Et donne mandat aux Dirigeants des organisations représentées et au Bureau de séance de transmettre cet appel :

aux **Président du Conseil,**

Ministre de la Marine Marchande,

Ministres du Commerce, du Budget, des Finances, des Travaux Publics,

Présidents des Commissions des Finances, de la Marine et de la Marine Marchande, du Sénat et de la Chambre des Députés.

NOTA. — Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'un décret vient de ramener le délai de carence à 8 jours, au lieu de 30 jours, pour que le marin ait droit aux secours de chômage.

Election au Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation

Les élections au Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation ont eu lieu le Dimanche 7 Mai, à la Mairie de Nantes, nous n'entrerons pas dans les détails concernant les divers groupements qui y ont participé, bornons-nous seulement à dire que les 3 candidats confédérés : mes camarades M^{me} Bassel, Broodcoorens et Rochet ont été élus respectivement par 110, 104 et 104 voix ; les candidats des syndicats Chrétiens obtenaient 34 voix.

Osera-t-on dire encore que les syndicats Chrétiens sont l'organisation syndicale la plus représentative du Département ?

Ce résultat montre qu'avec un peu moins de négligence de la part des électeurs, il en serait de même pour les élections au Conseil de Prud'hommes dans les catégories du Commerce ; que nos camarades y songent pour les élections futures.

R.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Nantes, le 8 Juin 1933.

Camarade Secrétaire,

Pour clôturer les Cours de l'Institut Ouvrier de Nantes, nous organisons le Jeudi 15 Juin, à 18 heures 30, à la Bourse du Travail, une réunion avec le concours du Camarade ZORETTI, Professeur agrégé au Lycée de CAEN, délégué de la Confédération Générale du Travail, à laquelle vous êtes cordialement invité d'y assister.

Nous vous demandons également de bien vouloir convoquer tous les militants de votre syndicat à cette réunion.

A cette réunion, assisteront les Professeurs qui ont bien voulu nous prêter leur concours cette année. Le camarade ZORETTI fera connaître les décisions prises par la Commission d'Education nommée au dernier Congrès Confédéral, et ce qu'attend la C. G. T. du fonctionnement de l'Institut Ouvrier.

Comptant que vous assisterez, vous et les camarades militants de votre syndicat, à cette réunion, je vous prie d'agréer, cher Camarade, mon fraternel salut.

Pour la Commission :
A. PÉNEAU.

UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Nantes, le 8 Juin 1933.

Camarade Secrétaire,

La Commission Administrative, dans sa dernière réunion, a fixé la date du 20^e Congrès de l'Union Départementale, au Dimanche 8 Octobre, à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire.

Pour permettre à la C. A. d'établir l'ordre du jour et le transmettre aux syndicats en temps opportun, les syndicats sont priés de faire connaître, **avant le Mardi 8 Août**, les questions qu'ils désirent porter à l'ordre du jour du Congrès. (Art. 26 des statuts de l'U. D.).

Pour faciliter la discussion et pour permettre aux syndicats de prendre leurs décisions en connaissance de cause, je vous demanderais de joindre à la ou les questions que votre syndicat désirerait porter à l'ordre du jour du Congrès, un rapport succinct sur chaque question qui sera communiqué à tous les syndicats.

Le Congrès aura à élire pour le Bureau : un Secrétaire général, un Trésorier adjoint, cinq membres de la Commission Administrative, 3 pour Nantes et 2 pour Saint-Nazaire, et cinq membres pour la Commission de Contrôle. Les candidats sortants sont les camarades : PÉNEAU, Secrétaire ; JOUVANCE, Trésorier adjoint ; ROCHET, ROUAUD, des Métaux de Nantes ; LEGALLO, POIRON et BOMAL, pour la C. A. ; HEITZ, GAUTIER, LEBEL, BOUSSAUD et DAVID, pour la Commission de Contrôle.

En conséquence, vous êtes prié de nous faire connaître les noms des candidats que votre syndicat présentera à ces différentes fonctions et ce, **avant le 8 Août, dernier délai.**

D'ores et déjà, nous insistons auprès de vous pour que votre syndicat soit représenté directement au 20^e Congrès de l'U. D. par un ou plusieurs délégués, afin de lui donner toute l'ampleur que commande notre mouvement syndical.

Recevez, camarade, notre salut fraternel et syndicaliste.

Pour la C. A. : le Secrétaire,
A. PÉNEAU.

Contre les menées réactionnaires et contre les adversaires de la classe ouvrière

La C. A. de la C. G. T., réunie le 31 mai, fut unanime pour considérer qu'en raison des manœuvres poursuivies par toutes les réactions et les adversaires haineux du prolétariat la classe ouvrière devait démontrer sa volonté et sa force.

En accord avec l'Union des syndicats de la région parisienne, elle décida d'organiser un MEETING A PARIS, LE 21 JUIN.

Elle estime que les hommes de liberté peuvent rapidement mettre fin à cette agitation rétrograde en usant du boycottage contre ceux qui exécutent les mots d'ordre des aventuriers à la solde des puissances capitalistes.

Elle recommande donc à la classe ouvrière d'user de la riposte du boycottage.

Pour les commerçants, et ils sont le plus grand nombre qui suivent ce mouvement sans soupçonner le but poursuivi par ses initiateurs, elle demande aux organisations syndicales de les mettre en garde contre une attitude qui, condamnée par la masse des consommateurs, ne pourra, sans aucun autre profit, que porter préjudice à leur commerce et à leurs intérêts.

Assurez-vous

Camarades qui avez une maisonnette, un mobilier, des objets divers auxquels vous tenez et qui représentent votre avoir en général,

Assurez-vous contre l'Incendie

La Solidarité, Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie et autres risques, a été fondée à Nantes en 1900.

Elle est administrée par les **Coopératives et Syndicats** ; elle règle tous les sinistres à l'amiable.

Elle compte **90.000** sociétaires. Les Capitaux garantis s'élèvent à la somme de **TROIS MILLIARDS de Francs.**

La Solidarité présente toutes les garanties désirables.

Camarades syndiqués et coopérateurs, **assurez-vous à la Solidarité, c'est votre devoir, c'est votre intérêt.**

Pour tous renseignements, adressez-vous, soit :

Au siège social, 5, Boulevard Beaumarchais, Paris (4^e).

Soit à M. CLÉRO, Agent pour Nantes et la région, 25, rue Voltaire, Nantes.

Travailleurs de l'Industrie Privée ! Travailleurs des Services Publics ! Consommateurs !

Rappelez aux commerçants qui, tout en vivant de votre clientèle, ont la prétention de suivre les politiciens à tendance fasciste, que vous saurez user du

BOYCOTTAGE

à l'égard de tous ceux qui se mettront à la remorque des ennemis de la classe ouvrière

Tournées de Conférences EUGÈNE DIEUDONNÉ

L'EX-FORÇAT INNOCENT

SUR

Bagnes et Bagnards

Aux Jeunes Gens, à tous les Travailleurs,

Grisés par la soif de l'or, intrigués par un faux esprit d'aventures, désaxés par une fausse interprétation de l'idée d'indépendance, des milliers de jeunes gens se jettent sans réflexion dans la pratique du vol ou du meurtre.

Le résultat est contraire à leur espérance. Ils n'ont ni l'or, ni la femme convoitée, encore moins l'indépendance. Vite arrêtés, c'est pour eux les Assises, le Bagne, la Guillotine.

Mon expérience de quinze années au bagne me permet d'apporter mille preuves de ce que j'avance.

Les plus malins se font prendre au collet comme des enfants, par une police de mieux en mieux organisée.

Le temps des voleurs est passé.

Si vous voulez vivre heureux et indépendants, jeunes gens, groupez-vous dans vos organisations syndicales, serrez-vous les coudes, car le véritable progrès de l'Humanité est basé sur l'entraide, la solidarité et la fraternité.

Eugène DIEUDONNÉ.

Venez tous à la Conférence qui aura lieu à la Bourse du Travail le

20 Juin, à 18 h. 30 Amenez vos parents, vos amis, vos voisins.

Profitez de cette occasion unique de vous instruire, de vous intéresser, de vous émouvoir sur ce sujet palpitant d'actualité constante.

L'Union Locale Confédérée.

PÊCHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Ludovic CADIOU, Rue Grande-Biesse, 10 (près du Pont de la Madeleine - NANTES)
MODERN'PÊCHE

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections!

Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.819 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

Au Rendez-vous
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

A. FERRAND

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

A Louer

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service Irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1931

Capitaux assurés	3.105.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Portefeuilles de titres	405.000 Francs
Sociétaires	85.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLERO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire

AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevallier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.